



BONJOUR FRANCALTROFF !

Bulletin municipal

INSCRIPTIONS POUR LES COUPES DE BOIS

Les inscriptions pour les coupes de bois (8 € HT le stère de bois de chutes) sont ouvertes.

Conditions à remplir :

- une demande par foyer
- signer une attestation certifiant que vous utilisez le bois comme moyen de chauffage et qu'il est destiné à votre consommation personnelle
- s'engager à réaliser vous-même vos coupes de bois

Les habitants de Francaltroff qui le souhaitent peuvent s'inscrire jusqu'au **1^{er} octobre 2025**. Il vous suffit de remplir l'attestation située au dos de ce bulletin. En cas de fermeture de la mairie, vous pourrez déposer ce document dans la boîte aux lettres.

Cette année, le Conseil Municipal a décidé de ne pas vendre de bois de chauffage façonné-débardé en raison de l'augmentation excessive des tarifs du seul prestataire ayant répondu au marché.

L'équipe municipale

ATTESTATION

Je soussigné(e),,

domicilié(e) (adresse complète),

téléphone : atteste sur l'honneur, par la présente, que j'utilise le bois

(bûche) comme moyen de chauffage et que ce bois est destiné à ma consommation personnelle.

Je m'engage à réaliser personnellement ma coupe de bois.

Francaltroff, le

Signature :